



AQUITAINE  
SHE (Turboméca)  
Groupe SAFRAN

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

## **NAO 2017 : L'heure des choix !**

Nos directions avaient pour consigne initiale de négocier **en dessous** des niveaux de 2016.

La sortie des négociations de toutes les CFDT dans les sociétés du groupe à l'annonce du cadrage ,en janvier ,a permis de relâcher le cadrage et a pesé sur le niveau des propositions. Les autres syndicats du groupe ne pas jugeant pas l'action opportune, ne se sont pas joints à la CFDT.

**Les mesures finales proposées sont au-dessus des niveaux de 2016.**

### **Analyse CFDT :**

**Au terme d'une longue période de négociations, ce projet final d'accord contient des mesures d'un niveau supérieur aux mesures appliquées l'année dernière.**

La CFDT aurait souhaité des niveaux supérieurs, à la hauteur des enjeux de l'entreprise et de ses résultats et de l'inflation annoncée...

**En imposant une négociation argumentée et cohérente, la CFDT a la certitude d'avoir fait entendre une partie non négligeable de ses demandes : nous avons négocié un compromis comportant de réelles avancées :**

- la direction a annoncé une augmentation du niveau à 2,1%
- le déblocage des embauches avec l'ouverture de 30 postes d'opérationnels en 2017
- L'augmentation du plancher du 13<sup>ème</sup> mois
- L'augmentation de la prime énergie maintenant à hauteur de 40€ mensuel
- La possibilité de rattrapage avec des budgets hors quota des cadres embauchés trop bas, pouvant aller jusqu'à 4%
- L'augmentation de la durée du TPFC
- La pérennisation des CESU pour 4 ans

Toutes ces dispositions sont détaillées ci-après

La CFDT a annoncé à l'issue de la réunion que le niveau est maintenant acceptable Mais pour que l'accord soit valide avec les règles légales de représentativité, les syndicats signataires doivent avoir recueilli au minimum 50% des voix aux dernières élections professionnelles de Turboméca.

CFDT Safran Helicopter Engines le 6 mars 2017 – page 1



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

COORDINATION  
SAFRAN

**Il faut donc qu'une autre organisation syndicale paraphe également le projet d'accord.**

**La non validité de cet accord entrainerait non seulement une décote à 1,8% de l'enveloppe globale mais rendrait également caduques tous les autres engagements contenus dans cet accord.**

La direction voulait laisser l'accord à signature à la DRH, mais la CFDT a demandé et obtenu qu'une réunion de signature avec toutes les OS soit organisée mardi matin, octroyant un délai supplémentaire de 6 jours à la CFE/CGC pour pouvoir se positionner et par la même, accompagner sa revendication de déblocage du calendrier des négociations dont la fin était programmée le 28 février.

**La force de la CFDT a été de se positionner au juste niveau de revendication, prenant en compte le contexte interne et externe, pour arriver à un compromis acceptable.**

**Nous finissons à 0,15% du maxi obtenu dans deux sociétés du groupe, et restons persuadés qu'avec une cohésion syndicale enfin trouvée, nous aurions pu nous rapprocher un peu plus du maximum du cadrage**

**Ouvrier / ETAM :**

- **AG 0,65% Janvier**
- **AI 1,25% juin**

**Ouvrier / ETAM :**

- **AI en plus des 1,25% pour les passages Techniciens, BAC PRO et BTS**

**Cadre :**

- **2.1% au 1<sup>er</sup> janvier**

**Cadre :**

- **AI hors quota des 2,1% pour les jeunes cadres de 30 ans et moins**

**AI spécifique pour :**

- **Les mobilités**
- **Les seniors 55 ans et plus**
- **L'égalité femme/homme**

**Plancher 13 mois oetam : 3166€**

**Plancher 13 mois cadre : 4012€**

**CESU :**

- **4 ans de plus, reconduit jusqu'en 2020**

**Temps partiel fin de carrière :**

- **porté à 4 ans pour 2017**

**Prime énergie :**

- **revalorisée à 40€**

## MESURE POUR LA SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

**Dans un contexte de menace sur l'emploi, la CFDT autorise, par les mesures ci-après, l'assouplissement de l'accord de 2001 sans modifier le sens des 35H et avec pour contrepartie les embauches de 30 opérateurs.**

**LA CFDT fait le choix du compromis acceptable après deux mois de désaccord puis d'après discussions amenant des garanties sur l'emploi.**

**Compte temps d'activité à la baisse :**

- **Reconduit pour 2017 avec 5 jours maximum**

**Reconduction des temps partiels aidés jusqu'en 2019**

**Compte temps d'activité à la hausse pour 2017 CCIET, CCI , ingénieries 5 jours maximum**

**Pérennisation de l'emploi :**

- **30 embauches d'opérateurs pour 2017 dont au moins 10 issus de l'alternance.**

Pour la CFDT la non application de cet accord qui, encore une fois est un compromis selon nous acceptable, serait dommageable pour l'ensemble des salariés de Safran Helicopter Engines.

A chacun d'analyser et de prendre ses responsabilités.